RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 0 5 MAI 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1er

Monsieur Benoît DELCOURTE, conservateur du patrimoine, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Versailles, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », restauratrice de reluire et de documents graphiques, service restauration, Archives nationales d'Outre-Mer;

- Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnellle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier », responsable adjoint de l'atelier marbrerie, musée du Louvre ;
- Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'acitivité « présentation des collections », Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre-décorateur, musée du Louvre ;
- Madame Audrey CREVEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », tapissière décors, Mobilier national ;
- Madame Clotilde PROUST, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable laboratoire de conservation et restauration, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germainen-Lave :
- Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des achats et suivi des équipements de reproduction et conservation, Bibliothèque nationale de France.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Audrey CREVEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », tapissière décors, Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 5 MAt 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY